

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-12-017

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Laetitia TISSEYRE, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Mme Agnès DELCOR donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Madame Angélique FOUSTER a été élue secrétaire de séance.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – OMNIUM CULTURAL
CREATION DE CARTES CATALANES**

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention pour l'association Omnim Cultural Catalunya Nord.

L'association œuvre pour la défense et la promotion de la culture catalane ; son nouveau projet est de créer des cartes catalanes pour les parties de Truc, de Flor bien connues dans notre département.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 50 € à cette association pour la création de cartes catalanes. "

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de subventionner l'association « Omnim Cultural Catalunya Nord » pour un montant de 50 €.

DIT que les crédits sont inscrits sur l'article 65748 du Budget Primitif 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire
Christian PALLARES**

